

Bulletin d'inscription

A retourner avant le 31 juillet 2025

Mme Charlotte HAMM

Responsable du Conseil en évolution professionnelle

✉ charlotte.hamm@cdg74.fr ☎ 04.56.49.57.66

Demandeur

☐ Mme ☐ M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone personnel :

E-mail personnel :

Fonction actuelle :

Situation actuelle : ☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Contractuel/le

Service :

Grade :

Diplôme le plus élevé :

Parcours professionnel :

Attentes par rapport aux ateliers mobilité :

2^{ème} session
De septembre 2025 à janvier 2026



Collectivité

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Personne en charge du dossier au sein de la collectivité :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :



L'agent a-t-il déjà été accompagné dans sa démarche de projet de changement ?

Si oui, était-ce une démarche : personnelle, dans le cadre de ses fonctions, autre ?

Vos attentes par rapport aux ateliers mobilité ?

Le responsable (nom/fonction) :

Fait à :

Le :

Signature :

L'autorité territoriale :

Fait à :

Le :

Signature :

L'envoi de ce bulletin vaut bon de commande pour la première étape d'analyse de la demande (entretien exploratoire). Celui-ci est divisé en trois temps : un entretien entre l'agent et le conseiller emploi du CDG 74, un entretien tripartite avec la collectivité et enfin un entretien entre le conseiller emploi et la collectivité.

Le règlement de l'entretien exploratoire se fait uniquement par mandat administratif (gratuit pour les collectivités affiliées qui ont recours aux entretiens par la suite ; 110 € pour les collectivités non affiliées ou les collectivités affiliées qui ne souhaiteraient pas conventionner). En cas d'absence de l'agent au rendez-vous exploratoire, une contribution forfaitaire de 50 € est facturée à la collectivité.

En cas de validation par les parties du principe de réalisation des ateliers, une convention ateliers mobilité est établie. La participation aux ateliers, soit 1900 €, est réglée en fin d'atelier.